

**PROJET DE VILLAGE OLYMPIQUE
ET PARALYMPIQUE DE PARIS 2024**
Villes de Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine

L'ESSENTIEL DU PROJET :
DÉCOUVREZ LE FUTUR QUARTIER
ET DONNEZ VOTRE AVIS

**Dossier de concertation sur la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
relative à l'aménagement du Village Olympique et Paralympique.**



LE FUTUR VILLAGE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE



SOMMAIRE

Introduction	4
Les acteurs	5
La concertation	6
LE CONTEXTE	7
Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le concept	8
Un héritage pour les territoires	10
Le choix du site du Village Olympique et Paralympique	12
LE PROJET EN CONCERTATION	13
Le Village Olympique et Paralympique : le futur quartier	14
Un quartier d'innovations durables	17
Les mobilités	18
Les équipements et les espaces publics	19
Les logements	20
Les activités économiques	21
Les prochaines étapes	22

« UN PROJET POUR LES HABITANTS »

Par délibération du Conseil d'Administration de la Solidéo le 30 mars dernier, les objectifs et les modalités de concertation en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour réaliser le futur Village Olympique et Paralympique ont été adoptés.

Après le choix en septembre 2017 par le Comité International Olympique d'attribuer à Paris l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, nous allons pouvoir entamer une phase très concrète : la construction des ouvrages nécessaires aux Jeux, et notamment le Village Olympique et Paralympique.

Le futur Village sera aussi – et surtout – un nouveau quartier conçu à partir des projets urbains préexistants pour les villes de Saint-Denis, de Saint-Ouen-sur-Seine et de L'Île-Saint-Denis. C'est tout le principe de la candidature de la France pour accueillir cet événement mondial en 2024 : les Jeux ont un sens parce qu'ils contribueront à transformer notre territoire et laisseront un héritage pérenne.

Les délais qui s'imposent à nous d'ici l'échéance 2024 sont très courts, pour autant nous allons prendre le temps nécessaire pour écouter attentivement les habitants du territoire : c'est un projet conçu pour ses futurs habitants.

Votre avis est important pour nourrir les réflexions des équipes chargées de concevoir le quartier de demain. Ces équipes, architectes, urbanistes, paysagistes, n'ont pas encore été désignées, elles ne seront à l'œuvre qu'à l'issue de cette concertation.

Alors, au nom de l'ensemble des acteurs publics, État et collectivités, qui forment ensemble la SOLIDÉO, je vous invite à vous faire entendre ! Parlez-nous de votre quartier de demain.

Nicolas Ferrand,
Directeur général de la Solidéo



LES ACTEURS

La société de livraison des ouvrages olympiques – Solidéo

La Solidéo a été créée fin 2017 dans le but d'assurer la planification et la livraison des sites et des infrastructures des Jeux. Pour mieux coordonner les nombreux intervenants et garantir la qualité, la durabilité des futures infrastructures et le respect des délais, cet établissement public d'aménagement rassemble 38 membres. Parmi eux, 19 représentants de l'État et 12 représentants des collectivités territoriales : les maires de Paris, Dugny, du Bourget et de Marseille, les présidents des départements concernés (Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine et Yvelines), de la région Île-de-France, de la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux Plaine Commune et Paris Terres d'Envol.

Elle est maître d'ouvrage du Village Olympique et Paralympique et du Cluster des Médias et associera étroitement les acteurs locaux.

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques – COJO Paris 2024

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (COJO) a pour mission, dans le respect du contrat de ville hôte signé entre le Comité International Olympique (CIO), le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et la Ville de Paris, de planifier, d'organiser, de financer et de livrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Créé en janvier 2018, le COJO Paris 2024 est présidé par Tony Estanguet, triple champion olympique et membre du CIO. Il est administré par un Conseil d'Administration (CA), qui réunit l'ensemble des membres fondateurs du projet : le CNOSF, la Ville de Paris, l'État, la Région Île-de-France, le CPSF, la Métropole du Grand Paris, le Conseil départemental de Seine Saint-Denis et des représentants des collectivités locales concernées par les Jeux. Pour organiser les Jeux, le COJO a un budget de 3,8 Mds€ financé à 98% par des fonds privés.

Les acteurs publics

Le Village Olympique et Paralympique implique collectivement huit acteurs publics : l'État, le département de Seine-Saint-Denis, l'EPT Plaine Commune, la commune de Saint-Denis, la commune de Saint-Ouen-sur-Seine, la commune de L'Île-Saint-Denis et la ville de Paris et la Région Île-de-France.

LA CONCERTATION

Pourquoi une concertation ?

Les travaux de réalisation du Village Olympique et Paralympique s'effectueront dans le cadre de deux ZAC (Zone d'Aménagement Concerté : zone à l'intérieur de laquelle une collectivité publique décide d'intervenir pour réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains). Dans ce cadre, la concertation permet d'établir un échange avec les riverains, les acteurs économiques... et tous ceux que la vie du futur quartier concerne.

- La ZAC Ecoquartier fluvial, à L'Île-Saint-Denis, a été créée en 2009 et a déjà fait l'objet d'une concertation.
- La ZAC « Village Olympique et Paralympique », à Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine est en cours de création. C'est elle qui fait l'objet de la présente concertation.

Mais, ne nous a-t-on pas déjà demandé notre avis ?

Une large concertation organisée par le Comité de Candidature de Paris 2024 s'est tenue de février à octobre 2016. Trois ateliers de concertation ont notamment été organisés dans les villes du projet : deux à Saint-Denis (en mai et octobre 2016), et un à Saint-Ouen-sur-Seine (en septembre 2016). Plaine Commune a également organisé trois ateliers thématiques entre mai et juillet 2016 avec les acteurs sportifs, les acteurs économiques et sur la ville en transition.

De nombreux thèmes y ont été abordés, y compris la nécessité de faire des Jeux un moteur de développement économique et social des territoires qui les accueilleront, l'excellence environnementale pendant les Jeux et au-delà. Pour autant, cette étape est cette fois exclusivement dédiée au projet laissé en héritage par le Village Olympique et Paralympique.

Sur quoi porte la concertation, que reste-t-il à décider ?

Les grands principes d'aménagement du Village Olympique et Paralympique ont été prédéfinis lors de la concertation en phase de candidature. L'objectif de cette nouvelle concertation est de réfléchir à l'héritage du Village et d'échanger sur le futur de ce quartier après les Jeux. Il est important de noter que le cahier des charges de l'organisation sportive des Jeux impose un certain nombre de contraintes, c'est pourquoi la concertation ne porte pas sur l'organisation du Village durant les Jeux.

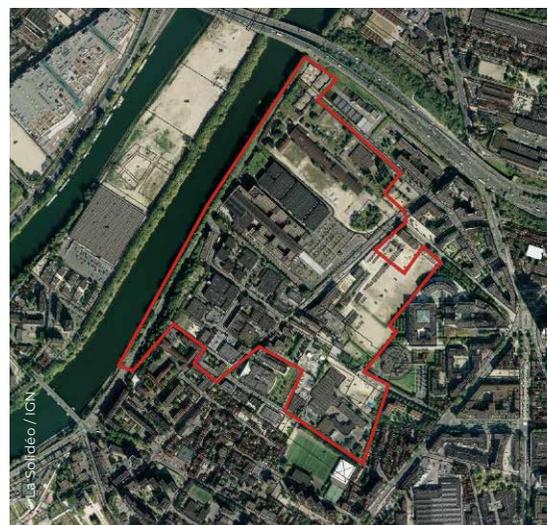
En revanche, **l'héritage, le futur quartier**, peut connaître des évolutions.

Les équipes d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes seront désignées prochainement ; les travaux et avis issus de cette concertation leur seront transmis pour nourrir leur réflexion.

Vous pouvez exprimer vos attentes, vos alertes et votre expertise d'usage concernant le futur quartier et son lien avec le reste du territoire.

Comment donner mon avis ?

- Sur les registres déposés à l'accueil des communes de Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine, de Plaine Commune et de la Préfecture de Seine-Saint-Denis (demander aux hôtes /hôtesses d'accueil).
- Sur internet, sur une plateforme participative : <https://village-olympique-paralympique.new.jenparle.net>
- Lors de deux réunions publiques :
 - Saint-Denis : le 23/05/2018 à 19H00 à l'Hôtel de Ville (salle des mariages)
 - Saint-Ouen-sur-Seine : le 06/06/2018 à 19H00 à l'école Langevin



Le périmètre de la ZAC soumise à concertation.

N.B. : la partie du Village Olympique et Paralympique située sur la commune de L'Île-Saint-Denis ne fait pas partie du périmètre de la ZAC soumise à concertation.

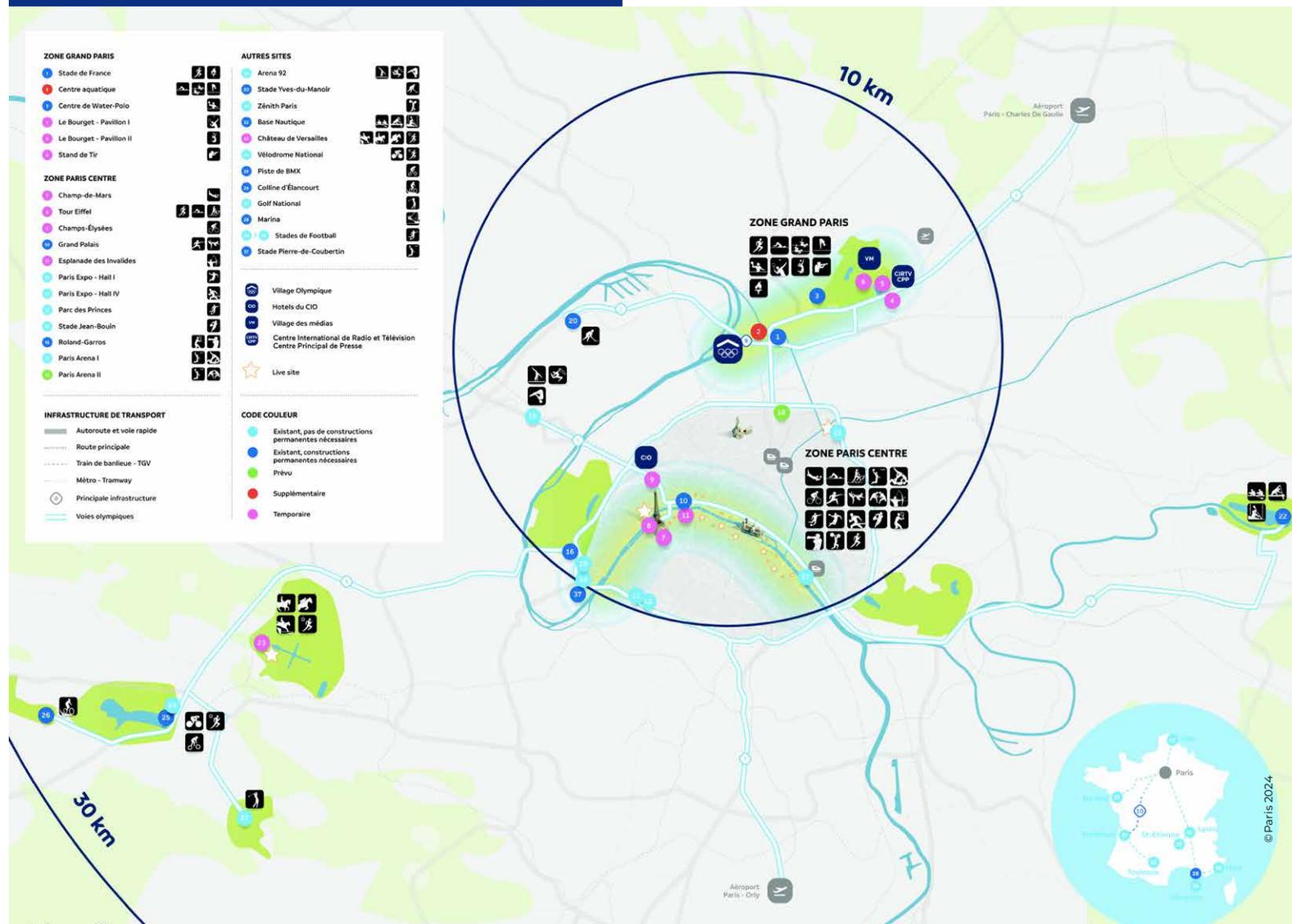
Toutefois, dans un souci de partage de l'information, une réunion publique d'information sera organisée :

Le 29/05/2018 à 19H00 à l'Hôtel de Ville de L'Île-Saint-Denis.

**LE CONTEXTE :
LES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
DE PARIS 2024**

LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 : LE CONCEPT

LE CONCEPT DES JEUX OLYMPIQUES



Les sites de Paris 2024 s'articulent autour de deux axes majeurs :

- La **zone Paris Centre**, dont les sites patrimoniaux prestigieux sont mis au service des Jeux (Champ de Mars, Champs Élysées...).
- La **zone Grand Paris**, dans laquelle les Jeux laisseront un héritage urbain important.

Deux pôles sportifs, à l'ouest (Versailles – Saint-Quentin) et à l'est (base nautique de Vaires-sur-Marne), ainsi que quelques sites hors d'Île-de-France (Marseille...) complètent les lieux d'accueil des épreuves.



Centre Aquatique Olympique et Paralympique



Arena II



Le Cluster des médias

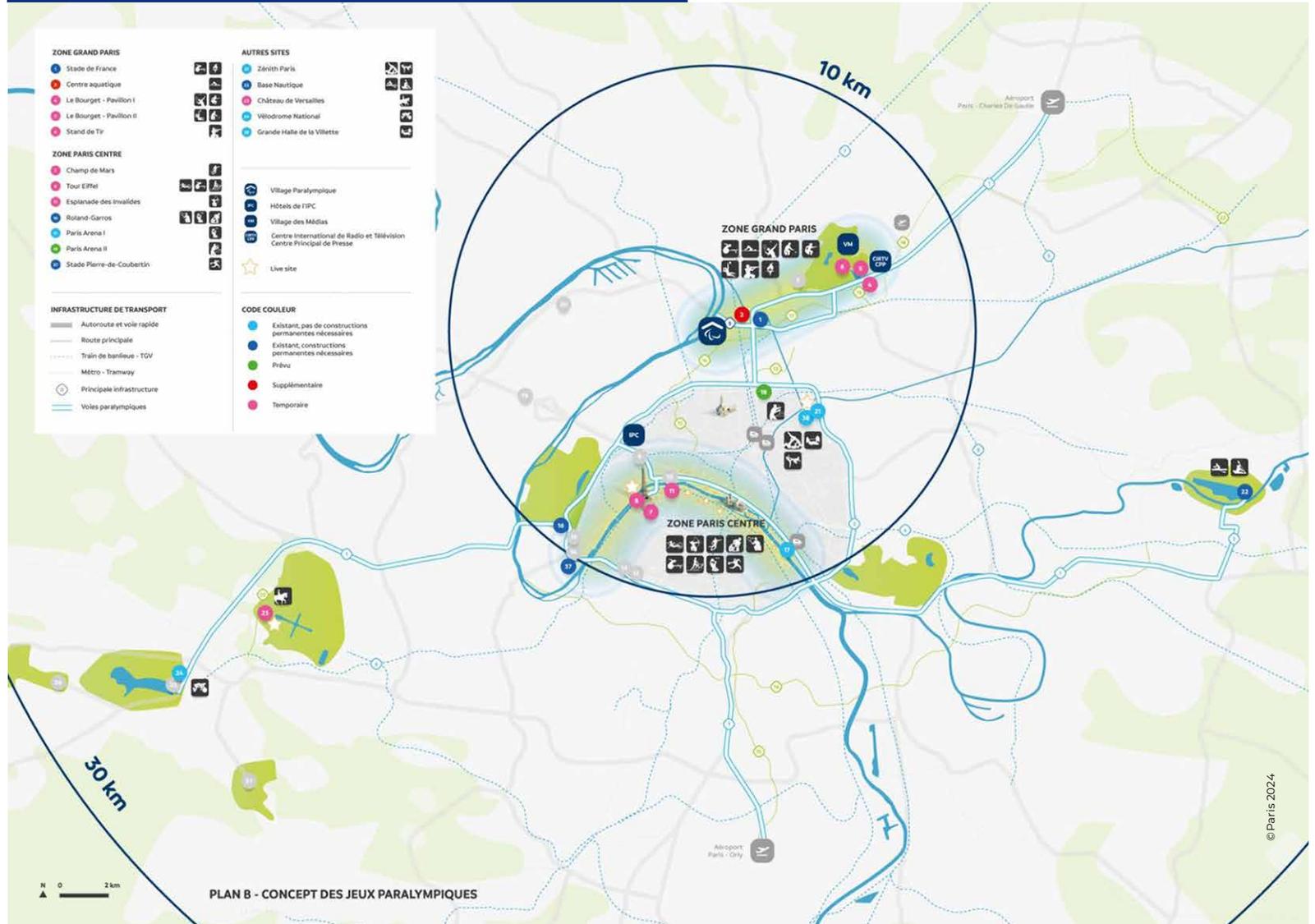


Piscine de Marville



Village Olympique et Paralympique

LE CONCEPT DES JEUX PARALYMPIQUES



UN HÉRITAGE POUR LES TERRITOIRES

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont le **premier événement sportif au monde** avec un impact médiatique incomparable. Ils rassemblent 17 000 athlètes et encadrants provenant de 206 délégations réparties sur les cinq continents. Ils sont suivis par plus de **13 millions de spectateurs** et 4 milliards de téléspectateurs du monde entier à travers plus de 100 000 heures de diffusion TV. Ils constituent, parmi tous les événements mondiaux sportifs, économiques ou culturels, un événement inégalé.

Dès la phase de candidature, l'héritage des Jeux sur les territoires a été pris en compte pour garantir que le projet ait un impact positif et offre des opportunités au plus grand nombre. Paris 2024 a construit son projet en collaboration avec les acteurs des territoires pour répondre à une nouvelle philosophie d'organisation de Jeux plus sobres, adaptés à l'histoire du territoire et à la façon dont il veut écrire son avenir.

Les Jeux seront un accélérateur de la transformation urbaine et sociale voulue pour ce territoire.

95% des sites utilisés dans le cadre des Jeux existent déjà

Avec des territoires déjà structurés et un réseau de transport en pleine effervescence, enrichi par le futur Grand Paris Express, dont les lignes 14 et 16 seront mises en service pour les Jeux, les nouvelles infrastructures pourront être pleinement mises au service des habitants.

Les propositions d'aménagement en phase de candidature se sont appuyées sur les projets urbains en cours.

Le projet olympique est pensé pour laisser en héritage des aménagements pérennes et éco-exemplaires aux habitants et usagers des sites concernés. Ainsi, le Village Olympique et Paralympique, n'est pas un lieu qui sera reconverti ultérieurement : c'est un quartier conçu pour offrir toutes les fonctions d'une ville mixte et durable qui sera utilisé par les athlètes pour quelques semaines. C'est pourquoi on parle d'un Village réversible : une fois les Jeux terminés, une année de réaménagements le transformera en quartier offrant toutes les aménités de la ville durable, sociale et solidaire.

Un héritage pour la Seine-Saint-Denis

Le projet olympique et paralympique, dont la temporalité s'aligne avec celle de la construction du Grand Paris, s'appuie sur une dynamique de développement territorial déjà engagée.

Paris 2024 se fonde sur la complémentarité entre deux territoires :

- Paris, pour ses atouts existants : visibilité internationale, identité historique et patrimoniale.
- La Seine-Saint-Denis pour son fort potentiel de développement : un territoire extrêmement dynamique, à proximité immédiate de la capitale.

La Seine-Saint-Denis, par la place centrale qu'elle occupe dans le concept olympique, en accueillant notamment plusieurs équipements majeurs à construire, le Village des athlètes, le Centre Aquatique Olympique et Paralympique et le Cluster des médias, représente le territoire des plus grands héritages pour Paris 2024.

Ces héritages urbains, économiques, sociaux, environnementaux, sportifs, culturels et éducatifs contribueront à :

- La réduction des fractures territoriales.
- L'accélération de la transition écologique.
- L'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants.
- La création d'emplois grâce aux Jeux.

- Des parcours d'insertion/formation pour accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi, limiter le décrochage scolaire grâce à l'éducation et l'inclusion par le sport.
- Des marchés pour les entreprises locales.
- Favoriser et valoriser l'engagement citoyen grâce à la culture du bénévolat des Jeux.
- Le développement de la pratique sportive et son ouverture au plus grand nombre.

Un héritage pour le futur quartier

La réalisation du Village Olympique et Paralympique permettra de réaliser des aménagements structurants pour l'avenir :

- l'enfouissement des lignes très haute tension (projet conduit par RTE) ;
- le mur anti-bruit de l'A86 qui enjambe la Seine (projet piloté par l'État) ;
- le nouvel échangeur A86 (projet mené par l'État) ;
- une nouvelle passerelle réservée aux bus et aux modes doux entre Saint-Denis et l'Île-Saint-Denis (maître d'ouvrage : conseil départemental de Seine-Saint-Denis).

LE CHOIX DU SITE DU VILLAGE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE



Un site compact.



Un site fonctionnel.

Le site retenu, sur les communes de Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine et l'Île-Saint-Denis, répond aux critères d'organisation des Jeux. Il constitue également un formidable levier de développement pour un territoire en plein essor, dont les projets d'avenir vont pouvoir bénéficier de l'effet accélérateur des Jeux.

Un site compact

Identifier un territoire suffisamment vaste et bien agencé (pour circuler facilement en son sein) dans une région d'Île-de-France si dense et urbanisée était un défi.

Le futur Village Olympique et Paralympique sera réalisé dans une zone idéale, accessible, en bord de Seine, et comprise dans un périmètre resserré : son rayon mesure moins de 500 mètres, soit moins de 15 minutes à pied d'une extrémité à l'autre.

Un site fonctionnel

Les trois principales zones du Village permettront tous les usages :

- Une **zone résidentielle**, située le long de la Seine et de la Cité du Cinéma (qui tiendra lieu de réfectoire principal).
- La **Place Olympique**, une vaste esplanade de 2 hectares le long du fleuve, épicerie et lieu de vie pour les athlètes, rassemblant des espaces de restauration, de services, des boutiques...
- Et enfin une **zone opérationnelle**, à l'est du site, abritant notamment le centre de déplacements, ouvert en continu.

Un site proche des stades et lieux d'épreuves

La question des transports est cruciale : depuis le Village, le Stade de France et le futur centre aquatique sont à moins de 5 minutes. Avec à proximité les autoroutes A1 et A86, qui offriront un couloir de circulation dédié durant les Jeux, vingt-deux sports sur vingt-huit seront à moins de 10 km, et 85% des athlètes à moins de trente minutes de leur site de compétition.

LE PROJET EN CONCERTATION



LE VILLAGE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE : LE FUTUR QUARTIER

Le site du Village est à cheval sur les communes de Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine et L'Île-Saint-Denis.

Il deviendra un quartier de vie et d'activités, dans un cadre naturel et architectural d'exception. Il sera connecté aux autres quartiers des communes, aux bords de Seine, profitant de la présence de la Cité du Cinéma et facilement accessible en transports en commun avec le Grand Paris Express.

Après les Jeux, le Village Olympique et Paralympique laissera en héritage :

- Un quartier à très haute performance énergétique.
- Un quartier 100 % accessible.
- 2 200 logements familiaux et 900 logements spécifiques (par exemple pour les étudiants).
- 100 000 m² d'activités économiques et 3 000 m² de commerces.
- De nouveaux espaces publics, dont 2 parcs.
- De nouveaux équipements publics, dont un groupe scolaire élémentaire et maternel.
- Des berges réaménagées.
- Une nouvelle passerelle dédiée aux bus et aux circulations douces.

Le Village s'étend sur trois secteurs : le projet Universeine à Saint-Denis, la reconversion d'une zone d'activités à Saint-Ouen-sur-Seine, ainsi que l'écoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis.

Les deux premiers secteurs font l'objet de cette concertation. Le secteur situé sur L'Île-Saint-Denis ne fait pas partie du périmètre de la ZAC.





- ① La place de la Cité
- ② Place Olympique
- ③ Le mail Finot
- ④ Le parc central
- ⑤ Les berges de Seine
- ⑥ L'espace sport
- ⑦ Landmark Plaza
- ⑧ Cœurs d'îlots paysagés
- ⑨ Restructuration du lycée Marcel Cachin
- Gares et stations de métro



Universeine, une dynamique réciproque avec le Village

À Saint-Denis, le projet de Village Olympique et Paralympique vient principalement s'inscrire dans le cadre d'un projet urbain baptisée « Universeine », dont les grands bâtiments industriels existants, comme la Cité du Cinéma ou la Halle Maxwell, abriteront durant les Jeux des terrains d'entraînement, la polyclinique, le restaurant principal, le centre d'information sportive... Au-delà de l'utilisation temporaire des structures existantes, la création du Village permettra d'enrichir le projet Universeine. Sa programmation a évolué vers davantage de logements, et vers de nouveaux aménagements de l'espace public : la requalification des **berges de Seine** le long de la route départementale, mais aussi un **grand parc**, situé à l'articulation entre les quartiers Pleyel et le Village Olympique et Paralympique, accessible par le Grand Paris Express, qui complétera le maillage d'espaces verts jusqu'à la Seine.



La cité du Cinéma à Saint-Denis.

Saint-Ouen-sur-Seine : restructurer pour reconstruire la Ville

Le deuxième secteur du projet, à Saint-Ouen-sur-Seine, s'inscrit dans une logique différente : il s'agit ici de transformer une zone d'activités et d'équipements en quartier de vie (logements, bureaux, équipements...). Actuellement, une vingtaine d'entreprises est encore implantée dans le futur quartier : elles sont accompagnées individuellement pour faciliter leur déménagement.



L'écoquartier fluvial de l'Île-Saint-Denis.

En face de la ZAC du Village Olympique et paralympique : l'écoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis

La grande zone d'entrepôts de L'Île-Saint-Denis est déjà en cours de reconversion en écoquartier fluvial. Ce projet a fait l'objet d'une concertation spécifique lors de la création de la ZAC en 2009. La Ville et Plaine Commune construisent actuellement la phase 1, tandis que les phases 2 et 3 seront incluses dans le périmètre du Village Olympique et Paralympique.

Situés sur les berges de Seine, qui seront requalifiées et renaturées, les logements, passifs, offriront des espaces partagés pour chaque copropriété. Les espaces publics sont traités pour mettre en scène l'eau (noues, vallons) et proposer une gestion alternative sans rejet d'eaux pluviales au réseau. Ce quartier « sans voiture » proposera de nouveaux services à la mobilité : location de vélo, conciergerie, auto-partage.

Conçu comme un écoquartier fluvial pilote, le projet a fait l'objet d'une charte environnementale très ambitieuse. C'est sur cette charte que s'est appuyé le dossier de candidature pour établir la charte développement durable de l'ensemble du Village Olympique et Paralympique.

UN QUARTIER D'INNOVATIONS DURABLES

Les Jeux de 2024 sont considérés comme un levier de la transition écologique des territoires. La Solidéo s'appuie les engagements de l'Accord de Paris (COP 21) pour élaborer une stratégie environnementale exemplaire. Faisant l'objet d'un rayonnement international, elle déclinera les enjeux suivants : une visibilité et un impact pédagogique, des actions pendant les Jeux, une mise en valeur du savoir-faire français, un respect des accords sur le réchauffement climatique pour construire un héritage ambitieux.

Le rôle de la Solidéo en matière d'actions environnementales s'articule autour de deux périodes : la phase chantier et l'héritage. Le COJO sera en charge des objectifs environnementaux pendant les Jeux (gestion des déchets, alimentation, apports énergétiques...).

LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX AVANT LES JEUX :

Des chantiers exemplaires

- **Une charte** « chantier à faibles nuisances et à faible impact environnemental ».
- Un **plan logistique chantier** pensé à l'échelle de tous les projets en cours (Société du Grand Paris, infrastructures routières, projet Pleyel, etc.).
- **Des déchets de chantier** faisant l'objet d'une valorisation « matière » en masse.

UN VILLAGE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE QUI CONTRIBUE :

A l'objectif zéro carbone des Jeux (alignés sur la COP 21)

- Bâtiments à faibles émissions carbone
- Réversibilité des bâtiments
- Stratégie de résilience aux changements climatiques
- Sobriété énergétique des bâtiments

Au développement de l'économie circulaire

- Incorporation de matériaux biosourcés, recyclés et de réemploi dans les constructions
- Bâtiments exemplaires en économie d'eau

Au bien-être et à la santé des populations

- Offre de stationnement maîtrisée
- Bâtiments exemplaires en matière de qualité de l'air intérieur
- Espaces de pratiques sportives

À la biodiversité

- Travail sur les rejets d'eau pluviale
- Labellisation biodiversité
- 6 hectares d'espaces verts créés

LES MOBILITÉS

Accessible via d'importants réseaux routiers (A86, RD1, RD1 bis, RD20), le site présente aujourd'hui de grandes enclaves industrielles, qui rendent les circulations difficiles et peu lisibles.

Demain, au sein du nouveau quartier, les déplacements, plus doux, s'effectueront entre des îlots d'habitation et d'activités à taille humaine, sur des voiries apaisées (boulevard Finot, rue Ampère), accordant une place raisonnée aux piétons et aux automobilistes.

L'allée de Seine et la nouvelle passerelle seront réservées aux bus et aux modes doux.

Ainsi, tous les modes alternatifs de déplacement seront encouragés.

Le hub Pleyel

Le pôle de transports en commun Pleyel, l'un des « hubs » majeurs du futur réseau Grand Paris Express, connectera le nouveau quartier à la ligne 13 de métro, mais aussi aux lignes 14, 15, 16 et 17 du GPE, ainsi qu'au RER D.

Accessibilité et mobilités actives

La marche à pied, le vélo, la course, tous les usages seront permis par des voies piétonnes et cyclables continues sur l'ensemble de la voirie.

Le quartier sera ouvert à tous et 100% accessible. Malgré un dénivelé conséquent (15 mètres d'écart entre le point le plus haut et le plus bas), les sols seront travaillés pour présenter une pente douce, de 4% maximum.

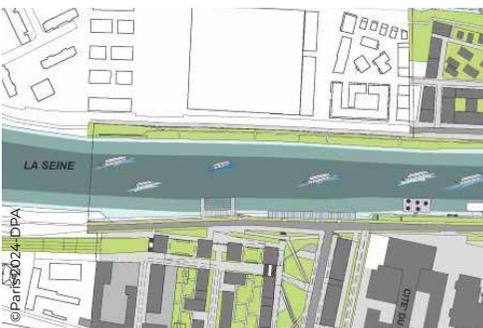


Le Hub Pleyel.

LES ÉQUIPEMENTS & ESPACES PUBLICS



La place Olympique.



1,6 km de berges rendus aux habitants.

A l'image du mobilier urbain, qui sera en partie dédié aux activités physiques, l'espace public du futur quartier gardera une trace de l'historique olympique, avec une belle part accordée aux lieux de rencontres et d'animation, à la promenade et aux activités sportives et physiques adaptées à tous les publics.

Les espaces publics

Le projet prévoit deux nouvelles places publiques :

- la Place Olympique, devant le pavillon Copernic, face à la Seine ;
- le parvis de la Cité du Cinéma, dont le parking deviendrait souterrain.

N.B. : L'Île-Saint-Denis accueillera également un nouvel espace public, la « Place Centrale », et un parc.

Ces nouveaux lieux de vie seront connectés par une trame d'espaces verts continus jusqu'à la Seine :

- à l'est, le Parc Central, un grand parc de 3 hectares, à la croisée de Saint-Ouen-sur-Seine, du quartier Pleyel de Saint-Denis et de la gare du Grand Paris Express ;
- et, sur tout le périmètre du Village, un travail fin de renaturation et d'améliorations paysagères : au total, 6 hectares d'espaces vert sont prévus (dont 4 au sein de la ZAC et 1,8 sur L'Île-Saint-Denis), soit environ 10 m² par futur habitant.

Enfin, les bords de Seine, particulièrement animés durant les Jeux, laisseront aux habitants environ 1,6 kilomètre de berges plus accessibles.

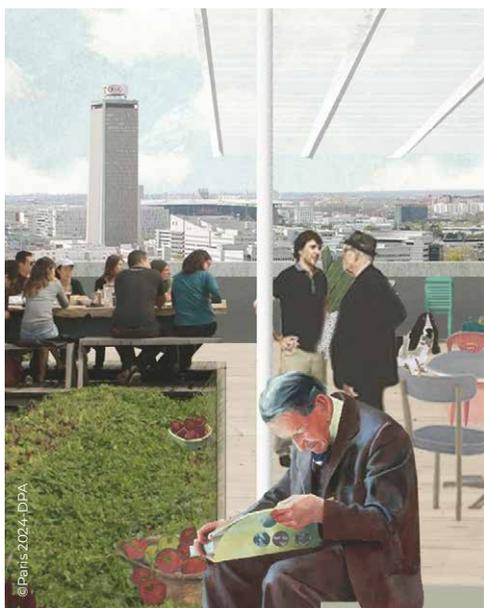
Les grands équipements

Afin d'accompagner l'arrivée de nouveaux habitants à l'issue des Jeux, un nouveau groupe scolaire élémentaire et maternel sera réalisé durant la phase de travaux de réversibilité (en 2024-25).

En parallèle, la réalisation du Village Olympique et Paralympique conduit à une étude fine de la situation de certains équipements publics existant :

- le collège Dora Maar et l'école Supmeca connaîtront des travaux de réaménagement ;
- un travail est en cours avec la ville de Saint-Ouen-sur-Seine à propos de l'école maternelle Anatole France ;
- Plusieurs scénarii de reconfiguration du lycée Marcel Cachin sont à l'étude pour accueillir une partie des installations logistiques du Village ;
- les équipements sportifs Pablo Néruda et Aimé Lallemand seront mobilisés le temps des Jeux, avec pour objectif de réduire au maximum ce temps de mobilisation.

LES LOGEMENTS



De nombreuses toitures seront récréatives, avec de vastes terrasses, ou totalement végétalisées.

Avec 2 000 à 2 200 appartements familiaux et 900 logements spécifiques (étudiants, actifs, etc...) disponibles à l'issue des Jeux, la création du Village Olympique et Paralympique s'inscrit de façon ambitieuse dans l'objectif de production de logements en Île-de-France, pour répondre à la demande des habitants, notamment ceux vivant déjà sur le territoire de Plaine Commune.

Les chambres des athlètes olympiques et paralympiques nécessiteront des travaux d'aménagement (environ un an) pour se transformer en logements, dès 2025. Conformément au PLH de Plaine Commune et à sa charte Qualité constructions neuves, tous les types de logements seront proposés, du T1 au T5, dont 40% de logements sociaux (y compris des logements très sociaux) et 60% en accession à la propriété.

Le Village sera implanté au cœur du « *Territoire de la Culture et de la Création* », avec une présence importante d'écoles d'enseignement supérieur et d'Universités.

Le projet emblématique du *Campus Condorcet*, qui rassemblera, à partir de 2019, 13 écoles et établissements prestigieux à Saint-Denis, renforcera encore la présence étudiante dans les trois communes. La réalisation de chambres d'étudiants permettra de leur offrir des solutions d'hébergement.



Reconversion des chambres des athlètes en logements.

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le futur quartier ne sera pas qu'un lieu de résidence, ce sera également un quartier de vie à part entière, habité mais aussi travaillé et animé, avec des commerces, des bureaux, des activités et des services.

Avec plus de 100 000 m² dédiés aux activités tertiaires et 3 000 m² de commerces, jamais un Village Olympique et Paralympique n'avait prévu une reconversion portant une telle attention aux enjeux de programmation économique.

La conception du programme économique s'appuie sur les programmes existants, qu'elle coordonne, complète et enrichit :

- Le service économique de Plaine Commune et son Observatoire de l'immobilier d'entreprises conduisent une veille sur les projets

de bureaux : plus d'un million de m² de bureaux sont en projet à l'horizon 2025, autant de candidats potentiels à une implantation sur le site.

- Les bâtiments existants, emblèmes du territoire, comme la Halle Maxwell ou le Pavillon Copernic, seront intégrés au projet.
- Les espaces proposés seront constitués de commerces en rez-de-chaussée, de bureaux classiques, mais aussi d'espaces de co-working, ainsi que de « socles d'activités » pour les entreprises non tertiaires, et tout particulièrement pour la petite logistique. Une attention particulière sera portée à l'anticipation des nouvelles formes d'activités qui se développent.
- Enfin, deux hôtels seront implantés sur la zone.



Reconversion des chambres des athlètes en bureaux.



La Halle Maxwell.



Le Pavillon Copernic.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Printemps 2018

Concertation sur la ZAC



Automne 2018

Études par l'équipe d'architectes, urbanistes et paysagistes.

2019

Préparation des terrains



2020 à 2023

Travaux de construction

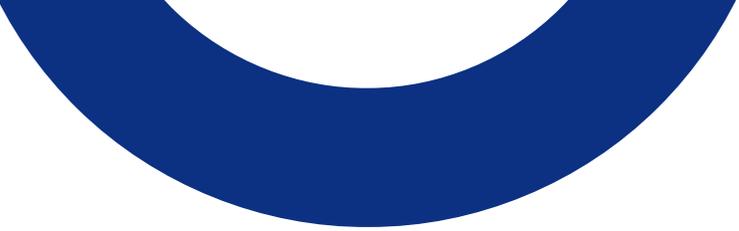
2024

Jeux Olympiques et Paralympiques !



2025

Travaux de réaménagement du Village, pour le transformer en nouveau quartier (travaux de réversibilité)



Dossier de concertation publié par La Solidéo
Conception / rédaction / mise en page : Epiceum
Mai 2018

DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PROJET

**Sur les registres disponibles en mairies,
à Plaine Commune ou en Préfecture de Seine-Saint-Denis**
(demander à l'accueil)

Sur internet

<https://village-olympique-paralympique.new.jenparle.net>

En réunion publique

À Saint-Denis : le 23/05/2018 à 19h00 à l'Hôtel de Ville (salle des mariages)

À Saint-Ouen-sur-Seine : le 06/06/2018 à 19h00 à l'école Langevin

Une réunion d'information se tiendra également

À l'Île-Saint-Denis : le 29/05/2018 à 19h00 à l'Hôtel de Ville